



COMPTE-RENDU

Conseil Municipal
du 28 novembre 2019

Présents :

Laurence CORNIER-GOEHRING, Serge BONNIGAL, Virginie GAY-CHANTELOUP, Jean-Jacques BERANGER, Martine COTEREAU, Sylvain DUCHON, Zina COUASME, Jean-Marie DESSABLES, Patrick FAURI et Delphine GOSSET.

Excusés :

Céline CORVEZ donne procuration à Delphine GOSSET
Thomas DUPONT donne procuration à Virginie GAY-CHANTELOUP
Magali BOTHEROYD donne procuration à Patrick FAURI
Evelyne VESCHAMBRE donne procuration à Laurence CORNIER-GOEHRING
Rodolphe GUILLAS.

10 présents, 14 votants.

Ordre du jour :

Délibérations :

1. Assurance personnel communal.
2. Recensement population 2020.
3. Vente Terrain Meunier.
4. Vente Terrain « La Fouassière » : division de la parcelle.
5. Décision modificative N°2 : Augmentation de Crédits.
6. Adhésion Cavités 37.

- **Approbation sans remarque et à l'unanimité du PV du conseil municipal du 24 octobre 2019.**
- **Les 6 délibérations sont votées à l'unanimité des membres présents.**

1. Assurance Personnel Communal.

Adhésion Assurance statutaire du personnel communal –

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée les obligations statutaires en matière d'assurance maladie et accident de travail envers le personnel communal, telles qu'elles sont définies par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour le personnel titulaire et par le décret n°88-145 du 16 février 1988 pour les agents non titulaires.

Le contrat actuel arrive à échéance et doit être renouvelé.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de renouveler ce contrat avec l'assurance GROUPAMA. Montant : 5,08% de la masse salariale affiliée à la CNRACL.

Il est demandé au conseil de :

-D'approuver la proposition de Madame le Maire et de l'autoriser à signer l'ensemble des contrats et conventions nécessaires auprès de Groupama Assurances.

2. Recensement population 2020.

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune devra organiser pour 2020 le recensement de la population. Les opérations de recensement de la population auront lieu du 16 janvier 2020 au 22 février 2020.

Mme le Maire propose comme pour le dernier recensement de créer :

- Un poste de coordonnateur communal, chargé de la préparation, du suivi et de la réalisation des enquêtes de recensement,
- Trois postes d'agents recenseurs chargés de la collecte des informations des fiches de logements et des fiches individuelles lors de ce recensement.
- Les trois agents recenseurs sont : MM. PIRONON, LEBRUN et METIVIER.

Il est demandé au conseil de créer :

- *Un poste de coordonnateur communal, chargé de la préparation, du suivi et de la réalisation des enquêtes de recensement.*
- *Trois postes d'agents recenseurs chargés de la collecte des informations des fiches de logements et des fiches individuelles lors de ce recensement.*
- *D'autoriser Madame le Maire à fixer la rémunération des agents recenseurs à l'indice brut 347.*
- *D'autoriser Madame le Maire ou le conseiller municipal ayant reçu délégation à signer tous les documents nécessaires à l'organisation du recensement de la population 2020*

3. Vente Terrain Meunier.

Mme le Maire propose la mise en vente du Terrain «Meunier», située au 41, rue de Blois, parcelle cadastrée section B n° 1207 pour 540 m².

Mme le Maire demande l'avis du conseil municipal sur cette éventuelle cession de terrain.

Le prix de vente est fixé à 42 000.00 €.

Il est demandé au conseil de :

- *D'autoriser la vente de la parcelle section B n° 1207 dite «terrain Meunier».*
- *De fixer le prix de vente à 42 000.00 €.*
- *D'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et de lui donner délégation de signature dans ce dossier.*

4. Vente Terrain «La Fouassière» : division de la parcelle.

Mme le Maire propose la mise en vente du Terrain «la Fouassière», située Route de Saint-Ouen les Vignes, parcelle cadastrée section ZC n° 195 pour 1 878 m².

Mme le Maire demande l'avis du conseil municipal sur cette éventuelle cession de terrain.

Mme le Maire propose que ce terrain fasse l'objet d'une division parcellaire en deux terrains d'une surface respective de 939 m² chacun.

Le prix de vente est fixé à 40 000.00 € par terrain.

Il est demandé au conseil de :

- *D'autoriser la vente de la parcelle cadastrée ZC n° 195 dite «terrain la Fouassière».*
- *D'autoriser la division parcellaire de ce terrain.*
- *D'autoriser la vente de ce terrain.*
- *De fixer le prix de vente à 40 000.00 € chaque terrain.*
- *D'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et de lui donner délégation de signature dans ce dossier.*

5. Décision modificative n° 2 : Augmentation de Crédits.

Certaines recettes et certaines dépenses ont augmenté en section de fonctionnement, il est nécessaire d'ajuster les crédits du budget communal en conséquence.

Il est demandé au conseil de :

- *De valider la décision modificative.*

6. Cavités 37.

Le Syndicat des Cavités 37 a fixé la part de la subvention des communes à 0,76 € par habitant, soit, pour la commune de Limeray une adhésion d'environ 960.00 €.

De plus les statuts sont modifiés car la commune de Marcilly sur Vienne souhaite intégrer le syndicat.

Il est demandé au conseil de :

- D'approuver la cotisation des communes pour l'année 2020 fixée à 0.76 € par habitant.

-D'accepter l'adhésion de la commune de Marcilly sur Vienne au Syndicat des Cavités 37.

- **Informations :**

- Le Bureau VERITAS est passé contrôler tous les bâtiments communaux, des travaux seront à engager dans différents bâtiments, comme la maison des associations.
- A noter qu'un électricien, membre du bureau de l'école de musique, a installé une prise électrique, sans en avoir fait une demande préalable en mairie.
- Sylvette SAULAS, serait passée à travers le parquet du grenier de la maison des associations. L'accès à ce grenier sera interdit.
- L'école de musique a un nouveau président en la personne de Jacques VESCHAMBRE suite au départ de Sophie PETIT.
- Retour sur l'AG de l'école de musique.
- Retour sur l'AG des amis de la bibliothèque.
- La bûche des anciens aura lieu le 19 décembre.
- L'inauguration des Restos du Cœur aura lieu le 18 décembre.
- La cérémonie des vœux de la commune est fixée au 8 janvier.
- La toiture de l'école maternelle date de 50 à 60 ans, des travaux sont à envisager, attente de devis.
- La toiture du garage est à démousser, car il y a des fuites d'eau.

- **Dates à retenir : Prochain conseil municipal : 06 février 2020.**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERAY

Séance ordinaire du 28 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMERAY, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme CORNIER-GOEHRING Laurence, Maire.

Etaient présents : MM. BONNIGAL, GAY-CHANTELOUP, BÉRANGER, COTEREAU (Adjoints), DUCHON, COUASMÉ, DESSABLES, FAURI et GOSSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme CORVEZ donne procuration à Mme GOSSET,
M. DUPONT donne procuration à Mme GAY-CHANTELOUP,
Mme BOTHEROYD donne procuration à M. FAURI,
Mme VESCHAMBRE donne procuration à Mme CORNIER-GOEHRING,
M. GUILLAS.

M. DUCHON a été élu Secrétaire de séance.

Madame le Maire :

* rappelle au Conseil Municipal que le personnel communal était assuré par Les MUTUELLES du MANS Assurances sous contrat «QUATREM» puis MALAKOFF MEDERIC avec le groupe SOFAXIS,

* informe que le groupe MALAKOFF MEDERIC quitte le groupe SOFAXIS au 31 décembre 2019 et que ce dernier a fait une proposition d'assurance avec le Centre de Gestion d'Indre et Loire dont le taux est beaucoup plus élevé, à savoir 5,85 % de la masse salariale au lieu de 5,05 % actuellement,

* précise avoir demandé au groupe SOFAXIS une proposition d'un autre assureur, celui-ci a proposé la CNP mais le taux est encore plus élevé, à savoir 6,25 % de la masse salariale,

* indique avoir recontacté MMA qui n'assure désormais plus du tout ce type de contrat puis GROUPAMA Assurances qui propose un taux de 5,08 % de la masse salariale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

* d'accepter la proposition de GROUPAMA Assurances pour un taux de 5,08 % de la masse salariale concernée,

* d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat et toutes les pièces afférentes avec GROUPAMA Assurances,

* d'inscrire cette dépense à l'article 6455 du Budget Communal de 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701311-20191128-01-28-11-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2019

Notification : 29/11/2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence CORNIER-GOEHRING



DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

CANTON
D'AMBOISE

COMMUNE
DE LIMERAY
37530

Tél. : 02.47.30.11.14

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERAY

Séance ordinaire du 28 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de **LIMERAY**, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme **CORNIER-GOEHRING** Laurence, Maire.

Etaient présents : MM. **BONNIGAL, GAY-CHANTELOUP, BÉRANGER, COTEREAU** (Adjoints), **DUCHON, COUASMÉ, DESSABLES, FAURI** et **GOSSET** formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme **CORVEZ** donne procuration à Mme **GOSSET**,
M. **DUPONT** donne procuration à Mme **GAY-CHANTELOUP**,
Mme **BOTHEROYD** donne procuration à M. **FAURI**,
Mme **VESCHAMBRE** donne procuration à Mme **CORNIER-GOEHRING**,
M. **GILLAS**.

M. **DUCHON** a été élu Secrétaire de séance.

Madame le Maire :

* rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population pour la Commune de **LIMERAY** aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020 et que le coordonnateur sera M. **FAURI** Patrick, Conseiller Municipal,

* informe que les trois agents recenseurs, pour la commune de **LIMERAY**, seront :

- M. **PIRONON** Michel, Retraité,
- M. **LEBRUN** Stéphane, Gérant de société,
- M. **MÉTIVIER** Johann, Etudiant.

* précise que le montant de la dotation forfaitaire pour la Commune de **LIMERAY** au titre de l'enquête de recensement de 2020 s'élève à la somme de **2 460.00 €**,

* propose, qu'en application de l'article 3 (1°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ces trois agents recenseurs non titulaires, à raison d'une durée hebdomadaire de **27/35^e** pour la période comprise entre le **16 janvier 2020** et le **15 février 2020**, soient rémunérés à l'indice brut **347**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

* d'accepter les propositions de Mme le Maire, à savoir, confier les missions d'agents recenseurs à M. **PIRONON** Michel, M. **LEBRUN** Stéphane et M. **MÉTIVIER** Johann et les rémunérer à l'indice brut **347** pour **27/35^e**,

* d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Communal de 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701311-20191128-02-28-11-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet. 29/11/2019

Notification. 29/11/2019

Pour extrait conforme
Le Maire,

Laurence **CORNIER-GOEHRING**
37530



DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

CANTON
D'AMBOISE

**COMMUNE
DE LIMERAY
37530**

Tél. : 02.47.30.11.14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERAY**

Séance ordinaire du 28 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de **LIMERAY**, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme **CORNIER-GOEHRING** Laurence, Maire.

Etaient présents : MM. **BONNIGAL, GAY-CHANTELOUP, BÉRANGER, COTEREAU** (Adjoints), **DUCHON, COUASMÉ, DESSABLES, FAURI** et **GOSSET** formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme **CORVEZ** donne procuration à Mme **GOSSET**,
M. **DUPONT** donne procuration à Mme **GAY-CHANTELOUP**,
Mme **BOTHEROYD** donne procuration à M. **FAURI**,
Mme **VESCHAMBRE** donne procuration à Mme **CORNIER-GOEHRING**,
M. **GUILLAS**.

M. **DUCHON** a été élu Secrétaire de séance.

Madame le Maire :

* rappelle au Conseil Municipal l'acquisition en 2015 du terrain référencé en objet dit «**Terrain MEUNIER**» sis 41, rue de Blois à **LIMERAY**, cadastré section B n° 1207 pour une superficie de 5 a 40 ca,

* précise que cette acquisition avait pour but l'extension de l'école Jacques-Yves Cousteau et l'aménagement de ses abords, notamment le stationnement mais que compte-tenu de la configuration dudit terrain, ces aménagements ne sont pas réalisables,

* propose de vendre ledit terrain pour la somme de **42 000.00 €** afin de récupérer la somme investie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- * de vendre le «**Terrain MEUNIER**» au prix de **42 000.00 €**,
- * d'imputer cette recette au Budget Communal de 2020.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 14

OBJET :
TERRAIN «MEUNIER» :
Mise en vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701311-20191128-03-28-11-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2019

Notification 29/11/2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence **CORNIER-GOEHRING**



DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

CANTON
D'AMBOISE

**COMMUNE
DE LIMERAY
37530**

Tél. : 02.47.30.11.14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERAY**

Séance ordinaire du 28 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de **LIMERAY**, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme **CORNIER-GOEHRING** Laurence, Maire.

Etaient présents : MM. **BONNIGAL, GAY-CHANTELOUP, BÉRANGER, COTEREAU** (Adjoints), **DUCHON, COUASMÉ, DESSABLES, FAURI** et **GOSSET** formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme **CORVEZ** donne procuration à Mme **GOSSET**,
M. **DUPONT** donne procuration à Mme **GAY-CHANTELOUP**,
Mme **BOTHEROYD** donne procuration à M. **FAURI**,
Mme **VESCHAMBRE** donne procuration à Mme **CORNIER-GOEHRING**,
M. **GULLAS**.

M. **DUCHON** a été élu Secrétaire de séance.

OBJET :

TERRAIN
«LA FOUASSIERE» :
Division de la parcelle.

Madame le Maire :

* rappelle au Conseil Municipal sa volonté de vendre le terrain dit «**Terrain de la Fouassière**» sis route de Saint-Ouen-les-Vignes à **LIMERAY**, cadastré section ZC n° 195 pour 1878 m²,

* propose de diviser cette parcelle en 2 terrains de 939 m² chacun et de fixer la vente de ces terrains à **42.60 € le m²**,

* demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer un certificat d'urbanisme (b) pour réaliser la division parcellaire dudit terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

* d'accéder à la volonté de Mme le Maire et diviser la parcelle référencée en objet en 2 terrains de 939 m²,

* de vendre lesdits terrains à **42.60 € le m²** soit arrondi à la somme de **40 000.00 € l'un**,

* d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents d'urbanisme nécessaires à la division envisagée ainsi que les actes notariés et les pièces afférentes à la vente du terrain dit «**Terrain de la Fouassière**»,

* d'imputer cette recette au Budget Communal de 2020.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701311-20191128-04-28-11-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 29/11/2019

Notification 29/11/2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence **CORNIER-GOEHRING**



EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERAY

Séance ordinaire du 28 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMERAY, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme CORNIER-GOEHRING Laurence, Maire.

Etaient présents : MM. BONNIGAL, GAY-CHANTELOUP, BÉRANGER, COTEREAU (Adjoint), DUCHON, COUASMÉ, DESSABLES, FAURI et GOSSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme CORVEZ donne procuration à Mme GOSSET,
M. DUPONT donne procuration à Mme GAY-CHANTELOUP,
Mme BOTHEROYD donne procuration à M. FAURI,
Mme VESCHAMBRE donne procuration à Mme CORNIER-GOEHRING,
M. GUILLAS.

M. DUCHON a été élu Secrétaire de séance.

Mme le Maire :

* informe qu'il est nécessaire d'effectuer les augmentations de crédits ci-après :

OBJET :
DÉCISION
MODIFICATIVE N° 2 :
Augmentations de crédits :
Exercice 2019.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 14

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 606 12 : Energie-électricité		1 000.00 €		
D 6 135 : Locations mobilières		1 500.00 €		
D 6 1521: Entretien de terrains		14 400.00 €		
D 6 158 : Entretien autres biens mobiliers		1 000.00 €		
D 6236 : Catalogues et imprimés		2 000.00 €		
D 6262 : Frais de télécommunication		3 000.00 €		
D 6288 : Autres services extérieurs		8 000.00 €		
D 63512 : Taxes foncières		1 100.00 €		
TOTAL D 0 11 : Charges à caractère général		32 000.00 €		
D 64 13 : Personnel non titulaire		8 000.00 €		
D 6475 : Médecine du travail		1 000.00 €		
TOTAL D 0 12 : Charges de personnel		9 000.00 €		
D 6558 : Autres dépenses obligatoires		1 000.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		1 000.00 €		
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)		1 000.00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		1 000.00 €		
R 74 121: Dot Solidarité rurale				40 000.00 €
R 74 127 : Dot nationale de péréquation				3 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				43 000.00 €
Total		43 000.00 €		43 000.00 €
Total Général		43 000.00 €		43 000.00 €

Le Conseil Municipal approuve les augmentations de crédits indiquées ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701311-20191128-05-28-11-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2019

Notification : 29/11/2019

Pour extrait conforme
Le Maire,

Laurence CORNIER-GOEHRING



DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE TOURS

CANTON
D'AMBOISE

COMMUNE
DE LIMERAY
37530

Tél. : 02.47.30.11.14

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERAY

Séance ordinaire du 28 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMERAY, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme CORNIER-GOEHRING Laurence, Maire.

Etaient présents : MM. BONNIGAL, GAY-CHANTELOUP, BÉRANGER, COTEREAU (Adjoints), DUCHON, COUASMÉ, DESSABLES, FAURI et GOSSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme CORVEZ donne procuration à Mme GOSSET,
M. DUPONT donne procuration à Mme GAY-CHANTELOUP,
Mme BOTHEROYD donne procuration à M. FAURI,
Mme VESCHAMBRE donne procuration à Mme CORNIER-GOEHRING,
M. GUILLAS.

M. DUCHON a été élu Secrétaire de séance.

OBJET :

CAVITÉS 37 :
Cotisation 2020 et adhésion
de la commune de
MARCILLY-SUR-VIENNE.

Mme le Maire :

* informe le Conseil Municipal, que conformément à la délibération du 20 novembre 2006 fixant le mode de calcul de la cotisation des communes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal CAVITÉS 37, dans sa séance du 12 novembre 2019, a fixé la cotisation des communes pour l'année 2020 à 0.76 € par habitant,

* donne également connaissance de la demande d'adhésion, au syndicat, de la commune de MARCILLY-SUR-VIENNE, lequel syndicat qui, compte-tenu de l'intérêt d'étendre ses connaissances dans le domaine souterrain, a accepté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

* d'inscrire à l'article 65548 du Budget Communal la dépense de 0.76 € par habitant,

* d'accepter l'adhésion de la commune de MARCILLY-SUR-VIENNE au Syndicat Intercommunal CAVITÉS 37.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701311-20191128-06-28-11-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2019

Notification : 29/11/2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence CORNIER-GOEHRING



EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERAY

Séance ordinaire du 28 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMERAY, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme **CORNIER-GOEHRING** Laurence, Maire.

Etaient présents : MM. **BONNIGAL, GAY-CHANTELOUP, BÉRANGER, COTEREAU** (Adjoints), **DUCHON, COUASMÉ, DESSABLES, FAURI** et **GOSSET** formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme **CORVEZ** donne procuration à Mme **GOSSET**,
M. **DUPONT** donne procuration à Mme **GAY-CHANTELOUP**,
Mme **BOTHEROYD** donne procuration à M. **FAURI**,
Mme **VESCHAMBRE** donne procuration à Mme **CORNIER-GOEHRING**,
M. **GUILLAS**.

M. **DUCHON** a été élu Secrétaire de séance.

Mme le Maire :

* informe qu'il est nécessaire d'effectuer les augmentations de crédits ci-après :

OBJET :
DÉCISION
MODIFICATIVE N° 3 :
Augmentations de crédits :
Exercice 2019.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 739 1171 : Dégrev. taxe foncière sur propr.		1 818.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		1 818.00 €		
R 74 121 : Dot Solidarité rurale				1 600.00 €
R 74 127 : Dot nationale de péréquation				218.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				1 818.00 €
Total		1 818.00 €		1 818.00 €
Total Général		1 818.00 €		1 818.00 €

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 14

Le Conseil Municipal approuve les augmentations de crédits indiquées ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701311-20191128-07-28-11-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2019

Notification : 04/12/2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence **CORNIER-GOEHRING**

